

Une étude suggère que la maladie d'Alzheimer serait transmissible

Des chercheurs britanniques ont mis en évidence une potentielle transmission de la maladie d'Alzheimer via une hormone de croissance d'origine humaine désormais interdite. Bien que cette issue soit très rare, ces résultats suggèrent qu'Alzheimer serait ainsi transmissible.

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

C'était déjà documenté pour la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) : l'hormone de croissance dérivée de l'hypophyse humaine extraite sur des cadavres (un procédé interdit depuis les années 80) peut entraîner une affection neurodégénérative d'évolution mortelle. Et ce, des années après le traitement – la période d'incubation de Creutzfeldt-Jakob étant supérieure à 30 ans. Ce drame sanitaire, qui a causé la mort de plusieurs personnes contaminées par des prions (ou protéines infectieuses), a conduit à l'interdiction de l'hormone extractive, désormais remplacée par une forme synthétique.

Le Pr John Collinge, directeur de l'unité Prion à l'University College de Londres, et la Dr Gargi Banerjee publient ce lundi dans *Nature Medicine* une étude selon laquelle la maladie d'Alzheimer pourrait aussi être consécutive à l'administration de cette hormone avant son bannissement. Cinq personnes ayant reçu durant l'enfance un traitement à base d'hormone de croissance dérivée de l'hypophyse humaine de cadavres ont en effet développé des troubles cognitifs précoces et progressifs répondant aux critères diagnostiques de la maladie d'Alzheimer.

« Le prion, dont la découverte a valu le Nobel à Stanley B. Prusiner, est une protéine qui change sa configuration spatiale et se transmet ensuite de



Cinq des huit patients présentaient des symptômes compatibles avec une démence précoce répondant aux critères diagnostiques de la maladie d'Alzheimer. © AFP.

proche en proche aux protéines adjacentes. Une fois que cette transformation s'est étendue, elle finit par entraîner la destruction du tissu », explique le neurologue Jean-Christophe Bier (HUB Erasme), spécialiste de la mémoire et expert de la maladie d'Alzheimer. « Cette modification spatiale de la protéine prend beaucoup de temps. Elle peut être soit d'origine génétique, soit consécutive à l'ingestion d'une protéine modifiée qui se transmet, comme c'était le cas pour l'encéphalopathie spongiforme dans le scandale de la vache folle. Il existe quelques descriptions qui disent que l'accumulation des protéines amyloïdes et Tau dans la maladie d'Alzheimer pourrait se transmettre de la même façon, de proche en proche. Ce qui signifie que la maladie d'Alzheimer serait transmissible quoique non contagieuse. »

John Collinge et ses collègues ont étudié l'évolution de huit Britanniques

qui ont reçu de l'hormone de croissance dérivée de l'hypophyse humaine de cadavres dans leur enfance sans développer la MCJ. Cinq de ces patients présentaient des symptômes compatibles avec une démence précoce (de 38 à 55 ans au moment de l'apparition des symptômes) répondant aux critères diagnostiques de la maladie d'Alzheimer, avec une déficience progressive suffisamment grave pour affecter l'accomplissement des activités habituelles de la vie quotidienne. Parmi les trois autres personnes, l'une présentait des symptômes (apparus à l'âge de 42 ans) répondant aux critères diagnostiques d'une déficience cognitive légère, une autre ne présentait que des plaintes subjectives de déclin et la troisième était asymptomatique mais avec des biomarqueurs positifs de la maladie d'Alzheimer.

L'analyse de ces biomarqueurs ne permet pas de diagnostiquer la maladie en l'absence de symptômes, mais confirme un risque d'évolution en maladie d'Alzheimer chez ces trois personnes. Les auteurs ont également procédé à l'autopsie de deux patients décédés au cours de la période d'étude, en prélevant notamment des échantillons de tissu cérébral ; l'un de ces patients

Il existe quelques descriptions qui disent que l'accumulation des protéines amyloïdes et Tau dans la maladie d'Alzheimer pourrait se transmettre de proche en proche

Jean-Christophe Bier
Spécialiste de la mémoire et expert de la maladie d'Alzheimer (HUB Erasme)

”

présentait également des signes pathologiques de la maladie d'Alzheimer. En outre, les tests génétiques visant à détecter les gènes responsables de l'apparition précoce de la maladie d'Alzheimer se sont révélés négatifs chez les cinq patients pour lesquels des échantillons étaient disponibles.

Vers de futures indications thérapeutiques

Selon les auteurs de l'étude, leurs résultats indiquent que la maladie d'Alzheimer est potentiellement transmissible. A l'instar de la MCJ, elle pourrait avoir de rares formes acquises aux côtés des formes héréditaires, d'autant plus exceptionnelles aujourd'hui que l'hormone de croissance extractive n'est plus utilisée. Cependant, les chercheurs notent que la reconnaissance de la transmission de la bêta-amyloïde souligne la nécessité de revoir les mesures visant à prévenir la transmission accidentelle par le biais d'autres traitements et procédures médicales. Ils concluent que ces résultats pourraient avoir des implications sur les processus à l'origine d'autres types de maladie d'Alzheimer et qu'ils pourraient donner des indications sur de nouvelles stratégies thérapeutiques.

Sky ECC : 20 ans requis contre l'un des dirigeants présumés

Le mégaprocès Sky ECC / Encrochat se poursuit devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles. Ce lundi, le procureur fédéral a ouvert son réquisitoire en requérant 20 ans pour l'un des dirigeants présumés de l'organisation.

GUILLAUME DERCLAYE

Après avoir clôturé l'instruction d'audience ce lundi, la présidente du tribunal a donné la parole au ministère public. Le réquisitoire du procureur fédéral dans le mégaprocès Sky ECC / Encro pourrait durer quatre semaines. « Il se peut que ce soit plus court, il se peut que ce soit plus long », a-t-il précisé. Avant de se pencher sur les prévenus, de manière individuelle, le magistrat a témoigné de son inquiétude quant au développement de laboratoires de cocaïne au cœur de la capitale. Dans ce dossier, neuf laboratoires ont été découverts, principalement dans des maisons de maître bruxelloises. « Je suis inquiet, parce que ce n'est pas la seule organisation criminelle active sur le sol bruxellois. Il y en a des centaines (...). Le crime organisé ne s'est pas arrêté avec ce dossier », a poursuivi Julien Moinil, rappelant l'importance des flux financiers de ces organisations ainsi que le pouvoir que l'argent leur confère afin de corrompre à tout va – qu'il s'agisse de policiers, de membres du personnel portuaire ou encore d'avocats.

A l'égard du premier prévenu faisant



Le procureur fédéral a tenté de démontrer que Bilal I. était bien l'utilisateur de différents téléphones cryptés SKY ECC. © DR.

l'objet de son réquisitoire, Bilal I., le procureur fédéral a requis la peine maximale : 20 ans d'emprisonnement. A cela s'ajoute le souhait d'une sanction financière importante : une

amende de 800.000 euros et une confiscation – qu'il estime raisonnable – de dix millions d'euros. Sitôt le montant évoqué, quelques discrètes réactions se font entendre sur les bancs des prévenus. Le procureur avait annoncé sa volonté de faire mal au portefeuille dès le début de son réquisitoire : « Si je ne devais retenir qu'une chose dans les sanctions, ce sont les confiscations et les amendes. Si vous enlevez l'argent au crime organisé, vous l'affaiblissez. »

Des photos on ne peut plus explicites

Face aux contestations de Bilal I., le procureur fédéral a tenté de démontrer que l'intéressé est bien l'utilisateur de différents téléphones cryptés SKY ECC : des voyages à l'étranger (Espagne, Brésil, qui concordent avec ceux effectués par Bilal I ; une date d'anniversaire qui concorde... Falcon ou encore Aventador – les pseudos prétendument utilisés – servirait d'importateur entre l'Amérique latine et l'Europe. Dans les messages envoyés sur la messagerie canadienne : des photos on ne peut plus explicites, des pains de cocaïne, de l'argent liquide,

un container rempli de marchandise... « On est très loin de la FGTB et des chantiers », tance le procureur, arrachant un sourire au conseil de Bilal I., Me Mayence. « Monsieur I. est le grossiste et occupe un rôle important. »

En 2020, Bilal I. est interpellé à deux reprises. La première fois, les policiers retrouvent 35.000 euros cachés derrière le siège passager de son véhicule. Une perquisition suivra, avec la découverte de 15.000 euros, douze GSM et huit montres au domicile du suspect. La seconde fois, il est contrôlé par la police des chemins de fer en possession de 9.000 euros, prétendument destinés à l'achat d'une Fiat 500.

Quant à l'épouse de Bilal I., elle aussi prévenue dans le dossier, le procureur fédéral estime qu'elle ne pouvait pas ignorer les activités criminelles de son mari. Il s'appuie sur les 15.000 euros retrouvés dans le domicile conjugal, l'utilisation d'un téléphone crypté, mais également d'échanges de textos plus ou moins explicites. « Madame sait qu'il y a un trafic. Si elle y apporte une aide, elle doit être déclarée coupable ». A son égard, le procureur a requis une peine de 20 mois d'emprisonnement.